

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 8

N° 153

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2011

---

### LOI DE FINANCEMENT RECTIFICATIVE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 3459)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 153

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales

-----  
**ARTICLE 8**  
(Rapport annexé)

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 26 :

«

<b>Solde</b>	<b>0,8</b>	<b>- 3,2</b>	<b>- 4,1</b>	<b>- 4,1</b>	<b>- 4,0</b>	<b>- 3,4</b>	<b>- 2,7</b>		

»

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les données du rapport présenté à la Commission des comptes de la sécurité sociale le 9 juin.